

# Délibération n°2025-018 Conseil d'Administration

Formation plénière  
Séance du 11 avril 2025

## Point de l'ordre du jour n°4 :

**Désignation du Cabinet KPMG, en qualité de commissaires aux comptes de l'Université d'Orléans pour une mission complémentaire d'audit des comptes 2024 de l'établissement ;**

**VU l'article L821-40 du code du commerce ;**

Dans le cadre de la mission d'audit des comptes de l'Université d'Orléans pour l'exercice 2024, il est proposé de confier au cabinet KPMG, en qualité de commissaire aux comptes, une mission complémentaire d'audit.

Le Conseil d'administration approuve la désignation du cabinet KPMG, en qualité de commissaires aux comptes de l'Université d'Orléans, pour une mission complémentaire d'audit des comptes 2024 de l'établissement.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	6
Total :	30

## **Décompte des votes :**

Abstentions :	2
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

**La délibération est adoptée.**

Fait à Orléans, le 11 avril 2025

Le Président de l'Université



Éric BLOND

**DELAI DE RECOURS :** En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.